DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

Délibération n° 2013.12.278

Musiques Métisses : attribution d'une subvention exceptionnelle

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Véronique MAUSSET à Joël LACHAUD, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° 2013.12.278

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE	Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

MUSIQUES METISSES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Lors de la 38ème édition du festival Musiques Métisses qui a eu lieu du 17 au 19 mai 2013, les recettes sont restées inférieures aux prévisions budgétaires et font apparaître un résultat déficitaire cumulé de **48 000 €.**

La Région Poitou-Charentes a créé un dispositif d'aide exceptionnelle pour la sauvegarde des festivals qui prend la forme suivante :

- l'organisateur doit couvrir 50 % du déficit
- le Conseil Régional, à la condition qu'un minium deux autres collectivités participent, apporte son aide à hauteur d'un tiers du déficit restant

L'association Musiques Métisses sollicite le GrandAngoulême pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de **8 000 €.**

Dans la mesure où la ville d'Angoulême et le conseil Général de la Charente se sont engagés, la répartition du déficit serait la suivante :

Déficit	Retour à l'équilibre	Observations
48 000 €	24 000 €	Musiques Métisses
	8 000 €	Région (1/3 du déficit restant)
	8 000 €	Conseil Général
	4 000 €	Ville d'Angoulême
	4 000 €	GrandAngoulême

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 12 novembre 2013,

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements. Mmes Guinandie, Feuillade et MM. Desaphy, Bonnet ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 26 novembre 2013,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle à l'Association Musiques Métisses à hauteur de 4 000 € pour l'année 2013.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 65.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **18 décembre 2013**	**Affiché le :** **18 décembre 2013**